

Convocation du 12 septembre 2020

L'an deux mille vingt le 17 septembre, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, en la salle de la mairie, à 20h, sous la présidence de Mr Coquart Arnaud, maire

Présents : MM Coquart Arnaud, Le Divenah Eric, Chuette Sylvie, Bernard Benjamin, Ruchot Valérie, Carton Cyndie, Dozinel Sandrine, Allain Cindy, Cretel David, Daumont Didier

Absents : /

Absent représenté :

Secrétaire : Mr Daumont Didier

Mr le maire demande à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Récompense scolaire – jeunes diplômés
 - Subvention association les amis de Beaufort
- Accord de l'assemblée

Ordre du jour :

Délibération 2020-23 : Dépenses affectées au compte 6232 « Fêtes et cérémonie »

Mr le maire présente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D 167-19,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets, et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple la cérémonie des vœux, le repas des aînés, l'arbre de Noël, la rèderie, les journées du patrimoine, la fête du village, le téléthon, les cérémonies officielles, diverses prestations sociales et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les décorations de Noël, les illuminations de fin d'année, le passage du père-noël, les jouets, les livres, les friandises, les tickets manèges,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, départ en retraite, récompenses sportives, culturelles, scolaires (livres, dictionnaire, calculatrice,...), militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (Guso – Sacem)
- Les concerts, la fanfare, les manifestations culturelles, feux d'artifice, location de matériel (podiums, chapiteaux,...)
- Les frais d'annonce, de publicité, et parutions liées aux manifestations,
- Les frais de transport pour voyages aînés, enfants – repas des aînés
- Les chèques cadeaux au titre de l'action sociale destinés aux agents communaux

Délibération 2020-24 : redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et d'électricité

Mr le maire présente,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Vu l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article L2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques

Le maire propose au conseil municipal, de fixer le montant de la redevance 2019 due par ERDF pour occupation du domaine public à **212 euros**, établi sur la base d'une population inférieure ou égale à 2000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- adopte à l'unanimité la proposition qui lui est faite
- charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le maire et le trésorier, chacun en ce qui le concerne

Délibération 2020-25 : redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L47 du Code des Postes et télécommunications ;

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu à versement des redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2020, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et artère : 41.66 €
- pour les infrastructures aériennes, par Km et artère : 55.44 €
- pour les autres installations, par m² : 27.71 €

La commune est dotée d'un réseau de branchement aérien de 0.908 Km, suivant la fiche du patrimoine au 31 décembre 2018, transmis par les services d'Orange

Pour 2020, le montant de la redevance s'élève donc à 50 euros réparti de la manière suivante :

Artère aérienne : 0.908 km x 55.44 € = 50.3395 euros

Par suite, la commune émet un titre de recettes auprès des services d'Orange – CSPCF Comptabilité Fournisseurs – TSA 28106 – 76721 ROUEN CEDEX pour un montant de 50 euros en application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant total des redevances dues par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, accepte à l'unanimité la proposition de Mr le maire, à savoir une redevance de 50 euros auprès de l'opérateur de télécommunication.

Délibération 2020-26 : travaux logement communal

Mr le maire présente les devis des entreprises Carlu, Poulain, Labelbaie : portes en bois, et Fabriplast : porte en alu ton bois, pour le changement des 2 portes d'entrée du logement communal (côté route – côté jardin).

A la majorité absolue, l'assemblée a décidé de poser des portes en alu ton bois et pour ce faire sollicite un nouveau devis auprès de l'entreprise Carlu afin de pouvoir comparer avec la société Fabriplast.

(Votants : 10 Pour l'Alu : 8 Pour le bois : 2)

A l'unanimité, l'assemblée sollicite l'autorisation de travaux auprès des bâtiments de France, en déposant une déclaration préalable de travaux.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention auprès du département dans le cadre de la politique territoriale 2017-2020.

Délibération 2020-27 : Elagage arbres

Mr le maire présente le devis de JMB entreprise pour l'élagage des arbres.

Pour précision, l'entreprise Saily, les établissements Charles Paysage ont été contactés. L'entreprise Saily n'effectue pas d'élagage d'arbres. L'entreprise Charles Paysage ne souhaite pas intervenir ayant déjà un planning de travail complet.

Montant de la prestation : 3324.90 € HT par JMB Entreprise

- Elagage des couronnes des troncs des tilleuls au calvaire place de la mission avec ramassage et enlèvement
- Elagage au niveau du transformateur SICAE (arrachage, engazonnement, ...) avec ramassage et enlèvement
- Elagage des arbres au niveau de la mare – rue de Warvillers

Entendu cet exposé, l'assemblée décide à l'unanimité de confier les travaux d'élagage à la société JMB entreprise et ce pour un montant total de 3324.90 euros HT soit, 3989.88 euros TTC

Délibération 2020-28 : carte cadeau jeunes diplômés

Faisant suite à l'information passée dans le village, souhaitant connaître les jeunes diplômés pour l'année 2020, le maire propose d'offrir une récompense.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide

- A l'unanimité d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 25 euros, pour tous les jeunes diplômés.
- A l'unanimité de prévoir cette dépense à l'article 6232 « Fêtes et cérémonie » du budget primitif de la commune.
- A la majorité d'offrir cette carte cadeau à tous les lauréats d'un diplôme d'une valeur « BAC+2 »

Délibération 2020-29 : montant maximum : fleurs – cadeaux évènements particuliers

Mr le maire propose de fixer un montant maximum pour l'achat de fleurs, cadeaux pour les évènements tels que deuil, naissance, mariage....

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de fixer le montant maximum à 40 euros :

- pour l'achat d'une fleur lors d'un décès, d'un mariage, ou autres évènements particuliers
- pour l'achat d'un cadeau de naissance

et d'inscrire ces dépenses à l'article 6232 « fêtes et cérémonie » du budget primitif de la commune.

Délibération 2020-30 : subvention les amis de Beaufort

Mr le maire présente : l'association Les amis de Beaufort sollicite une subvention à la commune. Mr le maire donne lecture du courrier des membres de l'association et rappelle les actions menées :

- La brocante
- Le concours de pétanque
- La chasse aux œufs.

Avant de délibérer, Mr le maire demande à Mme Ruchot Valérie, membre de l'association de quitter la séance.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder une subvention de 200 euros pour l'année 2020

Délibération 2020-31 : Projet éolien

Mr le maire propose à Mme Cindy Allain de présenter le projet de parc éolien de la société Notus Energie France Services :

- 4 éoliennes entre Beaufort et Caix
- Il faut l'accord du conseil municipal avant-projet
- Retombées locales – mesures compensatoires – convention d'utilisation des chemins - investissement participatif
- Points négatifs : impact sur le paysage – durée des travaux – pollution lumineuse – bruit ambiant 40 dB / machine

Au vu de cette présentation, à l'unanimité, l'assemblée n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes.

Pour information,

- Le parc éolien sur Vrely doit évoluer de 4 éoliennes à 12 éoliennes.
- La société Enertrag propose une implantation de haie gratuitement sur des parcelles privées potentielles, rue de Warvillers, impactés par la visibilité des futures éoliennes (projet éolien de le LUCE : extension du parc actuel de Caix). Une prise de contact ou un formulaire a été déposé par la société Enertrag Santerre pour présenter ce projet aux riverains.

Sécurité Voirie :

L'assemblée convient d'informer les sociétés de transport de la commune de sécuriser les lieux lors des chargements des camions sur la voirie par une signalisation temporaire.

D'autre part, l'assemblée décide de se renseigner sur la possibilité de poser des panneaux de signalisation « sortie de camions » et le coût de cette opération.

Rencontre avec la CCTP, service voirie :

Le vice-président a rappelé les voies communautaires de la commune :

- Grande rue
- Rue du Riez
- Rue du Bois en direction de Caix

La CCTP prévoit 2 fauchages par an des accotements (juin – septembre) et la réparation des nids de poule 1 fois /an.

Table de Ping-Pong :

Présentation des devis – voir pour prendre un socle pour stabiliser la pose de la table

Matériel informatique : Etudier l'achat d'un nouvel outil + passage à Window 10

Défibrillateur : La CCTP étudie l'achat de défibrillateurs et propose un groupement de commande pour cet achat
L'assemblée propose de s'équiper d'un défibrillateur pour la salle communale et répond favorablement à ce groupement d'achats.

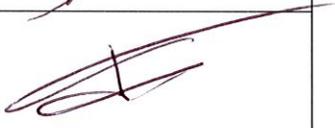
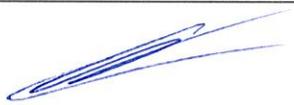
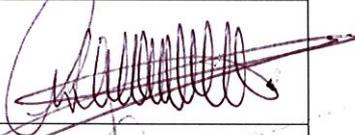
Opération brioche : du 12 au 18 octobre 2020

Suivent les signatures pour l'approbation du procès-verbal du 17 septembre 2020

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal de la commune de Beaufort en Santerre
de la séance du 17 septembre 2020

Ordre du jour :

- ✚ Délibération 2020-23 : Dépenses affectées au compte 6232 « fêtes et cérémonie »
- ✚ Délibération 2020-24 : redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport d'électricité
- ✚ Délibération 2020-25 : redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication
- ✚ Délibération 2020-26 : travaux logement communal
- ✚ Délibération 2020-27 : Elagage arbres
- ✚ Délibération 2020-28 : carte cadeau jeunes diplômés
- ✚ Délibération 2020-29 : montant maximum : fleurs – cadeaux évènements particuliers
- ✚ Délibération 2020-30 : subvention association les amis de Beaufort
- ✚ Délibération 2020-31 : projet éolien

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Qualité</u>	<u>Procuration</u>	<u>Signature</u>
Coquart Arnaud	Maire		
Daumont Didier	1 ^{er} adjoint		
	Secrétaire de séance		
Le Divenah Eric	2 nd adjoint		
Chuette Sylvie	Conseillère municipale		
Bernard Benjamin	Conseiller municipal		
Ruchot Valérie	Conseillère municipale		
Cretel David	Conseiller municipal		
Carton Cyndie	Conseillère municipale		
Dozinel Sandrine	Conseillère municipale		
Allain Cindy	Conseillère municipale		